

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Stéphane BAILLY, Mme Céline BRETON, M. Michaël SIROT, Mme Gwénaëlle GEORGES, M. Sébastien BLANCHET, Mme Véronique SIROT, M. Michel PATERNOSTER, Mme Dolorès GRENINGUEY, M. Denis AGOGUÉ, Mme Marie-Paule STOUPAK, M. Michel BOUVET.

ABSENT : Néant

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation : 23 juillet 2020

Date d'affichage : 23 juillet 2020

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du 02 juillet 2020**
- 2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 02 juillet 2020**
- 3. Approbation du Compte Administratif 2019**
- 4. Approbation du Compte de Gestion 2019**
- 5. Affectation du résultat 2019**
- 6. Budget Primitif 2020**
- 7. Questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

M. le Maire ouvre la séance et demande l'ajout d'un point au présent ordre du jour, à savoir : la modification des tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi.

Le Conseil Municipal accepte, *à l'unanimité*, l'ajout de ce qui sera traité avant les questions diverses.

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal du 02 juillet 2020** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, approuve le procès-verbal du 02 juillet 2020, après y avoir apporté quelques corrections.

2. **Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 02 juillet 2020** - Aucune décision n'a été prise.
3. **Arrêtés pris par le Maire depuis le 02 juillet 2020** - M. le Maire informe les membres de l'assemblée qu'un seul arrêté a été pris.
4. **Approbation du Compte Administratif 2019** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a approuvé le Compte Administratif de la Commune.
5. **Approbation du Compte de Gestion 2019** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a approuvé le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur Municipal.
6. **Affectation du résultat 2019** - Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé d'affecter les résultats de 2019.
7. **Budget Primitif 2020** – Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a approuvé le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 657 100.00 € en section de fonctionnement et à 4 368 110, 31 € en section d'investissement.
8. **Tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi** – **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi, à savoir :**

Anciens tarifs		Nouveaux tarifs	
Journée complète (7h30 à 18h30)		Journée complète (7h00 à 19h00)	
Quotient supérieur à 958	13.70 €	Quotient supérieur à 958	11.20 €
Quotient compris entre 574 et 958	10.50 €	Quotient compris entre 574 et 958	8.60 €
Quotient inférieur à 574	7.35 €	Quotient inférieur à 574	6.00 €
1/2 Journée (7h30 à 12h00) ou (14h00 à 18h30)		1/2 Journée (7h00 à 12h00) ou (14h00 à 19h00)	
Quotient supérieur à 958	6.85 €	Quotient supérieur à 958	5.70 €
Quotient compris entre 574 et 958	5.25 €	Quotient compris entre 574 et 958	4.40 €
Quotient inférieur à 574	3.60 €	Quotient inférieur à 574	3.00 €
Avec période du midi (07h30 à 14h00) ou (12h00 à 18h30)		Avec période du midi (07h00 à 14h00) ou (12h00 à 19h00)	
Quotient supérieur à 958	9.60 €	Quotient supérieur à 958	7.75 €
Quotient compris entre 574 et 958	7.30 €	Quotient compris entre 574 et 958	5.90 €
Quotient inférieur à 574	5.05 €	Quotient inférieur à 574	4.10 €

9. Questions diverses

- a. M. BOUVET signale que la pelouse du terrain de football souffre de la sécheresse. M. VIGNERON répond que la situation est connue. Le système d'arrosage est défectueux. Une entreprise est intervenue, mais n'avait pas la bonne pièce pour effectuer la réparation. Le problème devrait être réglé d'ici la fin de la semaine.
- b. M. BOUVET interroge M. le Maire, suite à une demande d'une administrée, pour savoir où en sont les travaux d'entretien de la Judelle et s'ils ont été effectués dans l'intégralité suite au devis signé par la précédente municipalité. M. le Maire répond que la facture est bloquée en Mairie dans l'attente d'un rendez-vous avec la Société MEYER afin de faire le point.
- c. M. BOUVET demande à M. le Maire s'il a pris connaissance de l'arrêté préfectoral autorisant la pose de caméras de surveillance sur le territoire de la Commune, sachant qu'un devis avait été signé par l'ancienne équipe, devis qui était effectif sous réserve de l'autorisation de la Préfecture, ce qui est le cas aujourd'hui. M. le Maire répond qu'il a pris connaissance de l'arrêté préfectoral, mais qu'il n'y a eu aucune transmission du dossier par l'ancien maire. Ce point sera vu lors d'un prochain conseil municipal.
- d. M. AGOGUÉ demande s'il est informé d'une rumeur concernant l'éventuelle ouverture d'une épicerie dans le local appartenant à l'office d'HLM (anciennement alimentation M. FUSCIEN). La personne susceptible d'ouvrir ce commerce avait pris contact avec l'ancienne équipe qui avait refusé son installation afin de ne pas nuire à M. et Mme CADOT. M. le Maire

- répond qu'il ne peut pas s'opposer à l'ouverture de ce commerce le bâtiment n'étant pas une propriété communale.
- e. M. AGOGUÉ demande si le médecin, épouse d'un gendarme du PSPG, a pris contact avec la Mairie pour une éventuelle installation au Centre de Soins. M. le Maire répond qu'il n'a aucune nouvelle, mais qu'il a appris qu'elle a préféré faire des remplacements sur la Commune de Cosne.
 - f. Mme GRENINGUEY interroge M. le Maire pour savoir s'il a connaissance d'éventuels repreneurs pour la Charrette. M. le Maire répond par la négative.

10. Informations diverses

- a. M. VIGNERON fait un point sur les travaux en cours : la Route de Gien et les futurs commerces.
- b. M. BLANCHET informe l'assemblée que l'A.A.P.P.M.A. La Brème de Léré va organiser un concours de pêche le 10 août prochain. Une déclaration a été déposée ce jour en Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 05.

Le 04 août 2020

**P/Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,**



Françoise NOYER